New Nouveau Brunswick CANADA

Communiqué de presse

Communications Nouveau-Brunswick

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Déclaration soulignant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées (08/05/27)

NB 771

le 27 mai 2008

FREDERICTON (CNB) - Voici la déclaration faite par le président de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, Gordon L. Porter, pour souligner la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.

« La Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées débute, cette année, le 1er juin sous le thème *Le soutien aux personnes handicapées crée l'autosuffisance*.

Le soutien aux personnes handicapées prend la forme de biens et de services, comme des fauteuils roulants, du matériel didactique ou du soutien personnel de la part d'une personne, qui aident ces gens à surmonter les obstacles auxquels ils se heurtent.

Les plaintes alléguant de la discrimination fondée sur une incapacité physique ou mentale sont celles que la Commissions des droits de la personne reçoit en plus grand nombre; elles constituent près de la moitié des cas. Beaucoup de ces cas touchent l'omission d'adaptation - c'est-à- dire éliminer les obstacles auxquels doivent faire face les personnes handicapées.

Ces dernières années, la Commission a centré ses activités éducatives sur l'adaptation des personnes atteintes d'un handicap. En octobre dernier, nous avons publié des lignes directrices relatives aux obligations juridiques de prendre des mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant un handicap. La Commission a aussi publié des lignes directrices relatives, aux mesures d'adaptation en matière d'emploi pour les personnes handicapées. Ces deux publications sont disponibles sur notre site Web.

Un des points sur lesquels on insiste dans les lignes directrices sur les mesures d'adaptation à l'endroit des élèves ayant une incapacité est l'importance de leur offrir du soutien afin qu'ils puissent demeurer dans les classes régulières. Ce soutien peut prendre la forme d'une attention personnelle de la part d'un aide-enseignant ou d'une aide-enseignante, de directives relatives à un environnement sans parfum, de matériel didactique accessible, et de technologie d'assistance.

Pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, j'invite tous les Néo-Brunswickois à réfléchir à ce que nous pouvons faire pour offrir aux personnes handicapées ce dont elles ont besoin pour pouvoir vivre de manière autonome et participer pleinement à la société. »

2008-05-27

PERSONNE-RESSOURCE : Francis Young, agent des droits de la personne, Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, 1-506-453-2301 ou 1-888-471-2233.

2008-05-27

Communications Nouveau-Brunswick
Courrier électronique | Coordonnées | Décharge | Déclaration de confidentialité